

Montréal, le 11 mars 2022

Mme Geneviève Rodrigue
Directrice 3 RV-E, direction des matières résiduelles
Sous-ministériat adjoint au développement durable
et à la qualité de l'environnement
genevieve.rodrigue@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Commentaire sur le Projet de règlement concernant la modernisation de la consigne

Madame Rodrigue,

Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), regroupant une soixantaine d'organisations syndicales du Québec qui représentent plus de 1,2 millions de travailleuses et travailleurs, accueille avec satisfaction le projet de modernisation et d'élargissement du système de consigne, une revendication d'ailleurs portée depuis nombre d'années par plusieurs acteurs du mouvement syndical et environnemental québécois.

Dans le cadre d'une transition écologique juste, la gestion de la consigne est un enjeu important qui peut contribuer à allier justice sociale et environnementale. À ce titre, notre organisation est heureuse de constater que le Projet de règlement prévoit des mesures facilitant la participation d'entreprises d'économie sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau système de gestion de la consigne.

En effet, des organisations comme la *Coopérative Les Valoristes* jouent un rôle particulièrement significatif, à la fois au niveau social et au niveau environnemental. À Montréal seulement, de 3000 à 5000 valoristes effectuent sur une base régulière la collecte de contenants consignables, souvent dans des conditions difficiles. Pour beaucoup de ces travailleuses et travailleurs du recyclage informel, il s'agit d'arrondir leurs fins de mois, d'avoir accès à un logement ou d'améliorer leur quotidien, mais elles et ils contribuent aussi très significativement à la réduction du volume de déchets en milieu urbain et à la préservation de l'environnement. Leur travail mérite d'être davantage reconnu, soutenu et valorisé par la société québécoise.

Pour de nombreux.ses valoristes, des lieux de retour organisés en complément de ceux des détaillants, gérés par des entreprises d'économie sociale et solidaire, peuvent permettre un accompagnement social et constituent une expérience d'organisation collective positive, un facteur de résilience des communautés face aux crises économiques, sociales ou environnementales. De manière plus pragmatique, ces dépôts permettent de gérer plus facilement que chez les détaillants les grandes quantités de contenants maniées par les valoristes.

Au regard de cette « plus-value environnementale et sociale », qui en fait un modèle à suivre pour mettre en place cette transition juste pour laquelle nos organisations se mobilisent, nous vous demandons de préserver et d'accentuer le rôle des entreprises d'économie sociale, dont la *Coopérative Les Valoristes*, dans le cadre de la rédaction et de la mise en œuvre de ce nouveau règlement de gestion de la consigne. Nous considérons que ces groupes peuvent jouer un rôle essentiel, tant au sein de l'organisme de gestion désigné qu'à titre d'acteurs dans la manutention, le tri et le conditionnement des contenants consignés.

En vous remerciant de l'attention portée à ce commentaire, nous vous prions d'agréer nos plus sincères salutations.



Amélie Nguyen
Coordonnatrice
Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
nguyena@ciso.qc.ca

Organisations syndicales signataires :

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Conseil central Montréal métropolitain-CSN

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec, FTQ)

Syndicat de Métallos (FTQ)

Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau-Québec (SEPB-Québec, FTQ)